

## HONORAIRES LOCATAIRES 2023

Tous nos honoraires sont exprimés en euros toutes taxes comprises, TVA au taux en vigueur  
(TVA de 20% au 1/1/2023)

### 1. HONORAIRES DE LOCATION (visites, constitutions des dossiers de candidatures et rédaction des baux)

**Baux d'habitation :** 8 €/m<sup>2</sup>, 10 €/m<sup>2</sup> ou 12 €/m<sup>2</sup> selon Décret n° 2014-890 du 1er août 2014.

**Baux Commerciaux / Professionnels :** 24 % du loyer annuel HC HT (Minimum 600 €).

**Baux Stationnements :** 99 €.

Avenant à bail d'habitation : 190 € par nouveau colocataire.

Frais de gestion sur les cessions fonds de commerce, droits au bail et actes de subrogation : 18 % du loyer annuel HC et HT.

### 2. HONORAIRES D'ETATS DES LIEUX

- Prestation d'établissement de l'état des lieux d'entrée : 3 €/m<sup>2</sup>.
- Frais de déplacement pour absence à l'état des lieux : 72 €.

